

FIA - Fonds d'Initiatives Associatives

Le Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) est un dispositif de soutien aux initiatives associatives dans le cadre de la Politique de la ville, et plus précisément du contrat de ville 2015-2020. Il favorise grâce à une aide financière les projets des associations sur la ville d'Aubervilliers. Il a pour but d'alléger les démarches administratives et de pallier la rigidité des appels à projet annuels du contrat de ville.

Une commission d'attribution de subventions, composée de 2 représentants de l'association Auberquartiers, 2 représentants du Conseil Local de la Vie Associative (CLVA), 2 élus municipaux et 2 représentants de l'Etat décide de l'attribution des subventions.

Qu'est-ce que la Politique de la ville et le Contrat de Ville ?

La Politique de la ville est une démarche contractuelle et partenariale mise en œuvre par l'Etat et les collectivités territoriales, dans les quartiers prioritaires. Elle vise à **revaloriser les zones urbaines en difficulté** et à **réduire les inégalités entre les territoires**. Les préfets passent des contrats avec les maires ou les présidents d'intercommunalité qui définissent un projet de développement pour chaque quartier. A Aubervilliers, le contrat de Ville 2015-2020 est signé entre le préfet et le président de Plaine commune.

Ce contrat définit 6 enjeux thématiques :

- Education
- Emploi, insertion et développement économique
- Habitat et cadre de vie
- Santé
- Tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance
- Animation sociale et culturelle des quartiers

Il comporte aussi des thématiques transversales :

- l'égalité femmes-hommes
- la lutte contre les discriminations
- la jeunesse

Quelles associations peuvent présenter un projet ?

Toutes les associations développant des actions à Aubervilliers et pour ses habitants.

Pour quel projet ?

Les projets doivent s'inscrire dans une ou plusieurs des thématiques du contrat de ville listées ci-dessus et doit privilégier les publics d'Aubervilliers les plus éloignés des services publics et des dispositifs existants sur le territoire.

Le FIA finance des projets à hauteur de 3000 euros maximum par an et par association.

Comment déposer un projet ?

L'association porteuse d'un projet envoie un dossier sous format électronique et papier au service Démocratie Locale et Politique de la ville de la commune 10 jours avant la date du comité de gestion.

La commission d'attribution de subventions se réunit 2 fois par an.

Les dossiers sont instruits par le service Démocratie locale et Politique de la ville, qui peut demander à rencontrer les porteurs de projet, et sont étudiés ensuite par la commission d'attribution de subventions. La décision de la commission d'attribution de subventions est notifiée à l'association. Si le projet est retenu, la subvention sera versée par Auberquartiers à l'association.

Et le FIL ?

Le FIL (Fonds d'Initiatives Locales) continue d'exister. Il est destiné à financer uniquement les projets des habitants, non constitués en association. Il a pour objectif de favoriser les prises d'initiatives des habitants par une aide financière, de renforcer les échanges entre les habitants et de promouvoir les capacités individuelles à s'organiser et monter des projets.

En savoir plus :

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

- Julien Videau, chargé de mission Politique de la ville au 06 28 50 85 22,
julien.videau@mairie-aubervilliers.fr

ou

- La Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales au 01 48 39 51 03,
vie.associative@mairie-aubervilliers.fr